

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 1^{er} novembre 2010, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Charles Rondeau, conseiller- maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
M. Marcel St-Jacques, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présence dans la salle : 2 personnes

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1011-273

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert:

Ajout à l'ordre du jour : Autorisation d'un budget provisoire pour l'achat de décorations de Noël.

ORDRE DU JOUR

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Période de question
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la session régulière du lundi 4 octobre 2010
- 0.6 Suivi des procès-verbaux

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMITÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE- RENCONTRE DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

- 100-1** Journaliers attirés aux travaux de déneigement hiver 2010-2011
- 100-2** Sauvegarde de la Vallée-de-la-Gatineau – formation aux inspecteurs

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire- trésorier
- 130-2 Présentation des comptes dus au 30 octobre 2010
- 130-3 Présentation des comptes payés au 30 octobre 2010
- 130-4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 octobre 2010
- 130-5 Aucun item
- 130-6 Caisse populaire – Relevé de compte au 16 octobre 2010
- 130-7 État des activités financières – suivi du budget 2010
- 130-8 Centraide – déjeuner du maire
- 130-9 Dunton Rainville avocats – Offre de service 2011 – Forfait de consultation téléphonique
- 130-10 CPGLC – demande d'une contribution financière
- 130-11 Place St-Raphaël – Contribution financière
- 130-12 Paroisse l'Assomption-de-Marie, communauté Saint-Raphaël de Messines – Feuillet paroissial
- 130-13 CHGA radio FM – sollicitation publicitaire, vœux des fêtes
- 130-14 Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – demande d'une résolution d'appui à leur résolution 2010-09-R8897
- 130-15 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau – sollicitation d'achat de deux

- billets saison 2011
- 130-16 Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau – soutien financier 2011
 - 130-17 Fabrication de trois (3) mats pour drapeaux
 - 130-18 Festi-Neige – Contribution financière 2010
 - 130-19 Résolution d'appui à la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau – projet de reconstruction de la salle de spectacle
 - 130-20 Transfert à la municipalité de Blue-Sea des sommes perçues pour le service de collecte et d'élimination des matières résiduelles du chemin Cousineau
 - 130-21 Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki – adhésion 2011
 - 130-22 Activité de remise d'un tableau commémoratif de la Marine Canadienne – budget provisoire
 - 130-23 Entente avec la municipalité de Blue-Sea pour la collecte des matières résiduelles à l'intersection des chemins Cousineau et Danis
-

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN ITEM

300 TRANSPORT- AUCUN ITEM

400 ENVIRONNEMENT- AUCUN ITEM

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS – AUCUN ITEM

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

COMITÉ DU CCU DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2010

RECOMMANDATION

600-1 Dossier DM-2010-11, Madame Louise Dionne, 67 chemin Tremblay – demande de dérogation mineure relative à la marge latérale de sa propriété

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

COMITÉ DU CCU DU MARDI 26 OCTOBRE

RECOMMANDATION

700-1 Patinoire du CMC – autorisation d'engager une dépense
700-2 Projet Volet II rampe de mise à l'eau lac Blue-Sea – autorisation d'engager une dépense

720-1 Bibliothèque – autorisation d'achat de livres neufs

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1** MRC- avis de convocation / séance ordinaire du mardi 19 octobre 2010
 - 800-2** MRC- procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 17 août 2010
 - 800-3** MRC-procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 21 septembre 2010
 - 800-4** MRC-adoption du règlement 2010-208
 - 800-5** MRC- Intention de déclarer sa compétence en matière de transport collectif des personnes
 - 800-6** Ordre national du Québec – lancement de l'appel public de candidatures pour l'année 2011
 - 800-7** Stéphane-Albert boulais – lettre de remerciement
 - 800-8** Prix Hommage Bénévolat Québec 2011
-

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 octobre 2010

R1011-274

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1011-275

Embauche de journaliers attitrés à divers travaux de déneigement au cour de la prochaine période hivernale

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'administration ont pris connaissance des besoins du département de service des travaux publics pour la prochaine période hivernale, soit tout particulièrement pour le déneigement des deux patinoires municipales, du trottoir du village, des entrées du CMC et des entrées de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en personnel pour la prochaine période hivernale s'élevont à une personne et demie de temps d'homme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Saumur est présentement à l'emploi de la municipalité à titre de journalier sur un projet 26 semaines subventionné par le centre local d'emploi et ce, jusqu'au 12 novembre 2010 et que son travail à ce jour est jugé satisfaisant par son supérieur immédiat;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse du dossier, le comité d'administration recommande que la municipalité prolonge la période d'embauche de Gilles Saumur à titre de journalier à temps plein pour la prochaine période hivernale. Le comité recommande également l'embauche d'Éric Bouchard à titre de journalier sur un horaire à temps partiel selon les besoins du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le prolongement de la période d'embauche de Gilles Saumur à titre de journalier à temps plein, attitré aux travaux de déneigement pour la prochaine période hivernale.

Il est également résolu d'autoriser l'embauche de Éric Bouchard à titre de journalier attitré aux travaux de déneigement pour la prochaine saison hivernale et ce, sur une base à temps partiel selon les besoins du service des travaux publics :

- Le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du service des travaux publics;
- La rémunération applicable est celle établie à l'annexe B, selon le titre d'emploi.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1011-276

Sauvegarde de la Vallée-de-la-Gatineau – formation aux inspecteurs

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Sauvegarde de la Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir à la municipalité un projet de formation intitulé « l'Aménagement des berges », dont celui-ci s'adresse aux inspecteurs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la formation proposée, le comité d'administration de la municipalité a constaté les faits suivants :

Module	Titre	Commentaires
1	Activité dans une berge élargie (200 mètres)	Selon notre avis, des spécialistes formés sont mieux placés pour informer les citoyens sur ces champs de compétences
2	Initiation à l'usage des GPS	Serait intéressant
3	Cartes de compétences, conduite de bateaux	Nos deux inspecteurs sont déjà accrédités
4	Notions de photographie digitale	Très à l'aise avec cette technologie
5	Étude et interprétation de plans généraux	Connaissance actuelle jugée satisfaisante
6	Connaissance cartographique	Serait intéressant
7	Rédaction des rapports d'inspection	Rapport actuel jugé satisfaisant
8	Utilisation de logiciels	Très à l'aise avec les logiciels présentement utilisés
9	Code de procédures pénales et lois municipales	Formation continue, ADMQ, COMBEQ, FQM et la MMQ
10	Gestion des cours d'eau	Déjà suivi la formation par la COMBEQ
11	Topographie	Il est de notre avis que nos inspecteurs ne sont pas des arpenteurs et que nos notions d'arpentage devraient être laissées à ces professionnels
12	Caractérisation du bassin versant	Besoin de plus d'information du cours proposé
13	Étude de caractérisation des plans d'eau	Besoin de plus d'information du cours proposé
14	Traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2-r.8)	Déjà suivi formation dispensée par la COMBEQ
15	Les cyanobactéries	Possède déjà des notions de base, signalement de cas au MDDEP
16	Espèces envahissantes	La municipalité se réfère à des spécialistes
17	Politique des rives du littoral et des plaines inondables	Déjà suivi formation par la COMBEQ
18	Gestion des cas difficiles	Déjà suivi formation par la COMBEQ

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que suite à une analyse par les membres du comité d'administration de la municipalité, du programme de formation pour les inspecteurs tel que proposé par la Sauvegarde, il est de l'avis des membres du conseil municipal que le programme proposé ne répond pas nécessairement aux besoins de la municipalité. Le conseil est à même de constater qu'une bonne partie des modules de formations suggérés sont régulièrement dispensés par les différentes associations dont la municipalité est membre et dont l'inspecteur bénéficie régulièrement dans le cadre du programme de formation continue qui lui est offert par la municipalité.

Malgré ce fait, le conseil est d'avis qu'un certain nombre de modules proposés pourraient être d'intérêt advenant qu'ils seraient dispensés et rendus disponibles à la pièce.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1011-277

Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire- trésorier

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/ secrétaire-trésorier tel que déposé pour la période du 1^{er} au 30 octobre 2010, dont celui-ci représente une somme de 3 908.56\$.

ADOPTÉE

R1011-278

Adoption de la liste des comptes dus

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 30 octobre 2010, dont celui-ci représente une somme de 55 644.65\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-279

Pour accepter la liste des comptes payés

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 30 octobre 2010, dont celle-ci représente la somme de 136 166.64\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-280

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 30 octobre 2010, dont celle-ci représente la somme de 31 738.28\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

Centraide - déjeuner du maire

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

R1011-281

Que la municipalité de Messines participe à l'activité de financement annuelle de Centraide Gatineau-Labelle, Hautes-Laurentides et organise le déjeuner du maire le 12 décembre prochain au Centre multiculturel et que le déjeuner soit organisé par les membres du conseil municipal et la Fabrique de Messines, au profit de la Fabrique.

Il est également résolu d'autoriser un don à Centraide pour sa campagne de financement 2010, au montant de 500.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-282

Dunton Rainville avocats – Offre de service 2011, forfait de consultation téléphonique

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Dunton Rainville de Montréal a fait parvenir une offre de service à la municipalité pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité retient les services de la firme d'avocats Dunton Rainville depuis un certain nombre d'années et que les membres du conseil sont satisfaits des services reçus au cours de la dernière année.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement du contrat de service avec la firme d'avocat Dunton Rainville de Montréal pour l'année 2011 tel que offert et ce, tel qui suit à savoir :

1. Un service de consultation téléphonique par le maire, le directeur général ou toute autre personne, étude de règlement et résolution pour un montant de 1500,00 \$ par année;
2. Un taux horaire de 150,00\$/heure pour le procès;
3. 10% relativement à la perception des taxes municipales, plus les taxes (TPS & TVQ), enquêteur, s'il y a lieu et les frais de huissier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-283

CPGLC - demande d'une contribution financière

CONSIDÉRANT QUE la CPGLC sollicite une contribution financière de la municipalité afin de lui permettre de réaliser des travaux de construction à son refuge du lac Boutin et que le président de la corporation, monsieur Jean Lapointe, a déposé un estimé des matériaux nécessaires, estimé provenant de l'entreprise Martel et Fils de Maniwaki, pour la somme de 536.66\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 3 000\$ avait été réservée dans le budget 2010 de la municipalité pour la corporation du petit et du grand lac des Cèdres et qu'à ce jour, sur la somme de 3 000\$ prévue pour des projets spéciaux, la CPGLC a bénéficié d'une somme de 1080\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la contribution financière telle que demandée, soit pour la somme de 536.66 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

Place St-Raphaël – Contribution financière

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble du 115, rue Principale à Messines habite un bâtiment de type logements sociaux et que celui-ci est géré par un organisme à but non-lucratif (OSBL), connu sous le nom de « Place St-Raphaël », dont madame Johanne Richard est présidente du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de Place St-Raphaël jugent nécessaire le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment, ainsi que le remplacement du système d'évacuation et de traitement des eaux usées;

R1011-284

CONSIDÉRANT QUE les travaux identifiés ont été évalués à ± 70 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'OSBL de Place St-Raphaël n'a pas les sommes nécessaires afin de lui permettre de réaliser les dits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de Place St-Raphaël a reçu des réponses favorables à leurs demandes de subvention auprès de l'agence gouvernementale SCHL et de l'organisme de la conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de place St-Raphaël souhaite une contribution de la part de la municipalité dans ce projet collectif.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil s'engage envers le comité de l'OSBL de Place St-Raphaël et ce afin de lui venir en aide pour lui permette de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus. L'aide sera d'ordre administrative soit par un service d'expert conseil pour la mise en place, la réalisation des travaux et du suivi de ceux-ci, l'utilisation de tous les équipements, du temps d'homme du département des travaux publics qui pourrait servir à réaliser les travaux et ce, qui représente une contribution financière d'une somme maximale de 3 160\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1011-285

Paroisse l'Assomption-de-Marie, communauté Saint-Raphaël de Messines-Feuillet paroissial

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense de 200.00\$ permettant une annonce au feuillet paroissial de la paroisse de L'Assomption de Marie qui sera publié environ 48 fois en 2011 sur le territoire des municipalités d'Aumond, Déléage, Egan-Sud, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1011-286

CHGA radio FM – sollicitation publicitaire, vœux des fêtes

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que les élus municipaux souhaitent de joyeuses fêtes aux citoyens de la municipalité de Messines sur les ondes de la radio CHGA FM, soit sur une période de 6 jours, les 23, 24, 25, 30, 31 décembre et le 1^{er} janvier, en raison de 3 occasions de 30 secondes par jour et ce pour la somme de 225.00\$, en plus des taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, à procéder à l'enregistrement des vœux au nom des élus municipaux de Messines.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-287

Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – demande d’une résolution d’appui à leur résolution 2010-09-R8897

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s fait parvenir une copie conforme de sa résolution 2010-09-R8897, résolution demandant à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de voir à ce que le réseau internet qui est présentement en construction sur l’ensemble du territoire de la MRCVG, soit mis en place et fonctionnel le plus tôt possible sur le territoire de leur municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

Que la municipalité de Messines appui la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans sa démarche auprès de la MRCVG et par conséquent, demande à la MRC d’intervenir auprès des responsables de la mise en place du réseau dans ce dossier.

ADOPTÉE

R1011-288

Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau – sollicitation de deux billets saison 2011

CONSIDÉRANT QUE madame Agathe St-Amour, coordonnatrice de l’organisme connu sous le nom de la maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir une lettre de sollicitation à la municipalité demandant qu’on se porte acquéreur d’une paire de billets de saison 2011, au coût de 398\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d’avis que la maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau est un atout culturel important pour notre collectivité et que celle-ci mérite d’être appuyée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser l’achat de deux (2) billets de saison 2011 auprès de la maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, dont chaque billet de saison permettra d’assister à sept (7) spectacles au cours de la programmation 2011 et ce, pour la somme de 398\$.

Note au procès-verbal : Les dits billets seront offerts aux différents organismes oeuvrant sur le territoire de la municipalité en guise de remerciement de leur implication, tels que l’équipe de déjeuner de la fabrique, le club d’âge d’or, les clubs de cartes, de danse, de poche etc... à la bibliothèque municipale dans le cadre d’un concours quelconque, à toute personne à l’emploi de la municipalité ou membre du conseil municipal. Les billets seront offerts en paire de deux (2) billets pour un même spectacle et ceux-ci devront faire l’objet d’un concours ou d’un tirage quelconque.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-289

Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau- soutien financier 2011

CONSIDÉRANT QUE madame Dorothy St-Marseille, directrice de l’organisme connu comme « l’Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau » a fait parvenir une lettre adressée à l’attention des membres du conseil municipal, lettre de sollicitation d’un soutien financier pour son organisme pour l’année 2011;

CONSIDÉRANT QUE l’équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau offre dans la région depuis 1983, un service de transport d’accompagnement, pour des raisons médicales seulement et ce aux personnes âgées de 55 ans et plus et aux personnes démunies qui n’ont aucun moyen de transport;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d’avis que le service offert par l’organisme « Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau » est un service important et

essentiel pour le groupe ciblé et qu'un certain nombre de citoyens de notre municipalité bénéficie de ce service et par conséquent, ils jugent que le service offert par cet organisme à but non-lucratif mérite d'être appuyé.

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière à l'Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau pour l'année 2011 au montant de 500\$.

Il est également résolu que la contribution financière soit déboursée à partir du budget de la municipalité 2011, donc à partir du mois de janvier prochain.

ADOPTÉE

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1011-290

CMC – fabrication de trois (3) mats pour drapeaux

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent faire l'achat et l'installation de trois mats pour drapeaux en avant du CMC;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix, monsieur André Galipeau des industries Galipeau de Messines a fait parvenir une offre de service pour la fabrication de trois (3) mats et ce, pour la somme de 600\$ chacun, en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les mats offerts par les industries Galipeau au montant de 600\$ chacun se vendent sur le marché pour un produit comparable au coût de 1 000\$ par mat.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de trois (3) mats de l'entreprise « les industries Galipeau » de Messines, pour la somme de 600\$ chacun en plus des taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser une dépenses pour l'achat de sonna tube, de tige d'ancrage, de béton servant à la base, ainsi que l'achat de corde servant à monter et à descendre les drapeaux.

ADOPTÉE

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1011-291

Festi-Neige – Contribution financière 2010

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 5 000\$ (g.l. 02-70190-970) avait été réservée à même le budget 2010 pour l'organisation du Festi- Neige édition 2010

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R1002-048, le conseil a autorisé une avance de 2 500\$ au comité organisateur;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la somme de 2 500\$ faisant l'objet de la résolution du conseil n° R1002-048 soit convertie d'une simple avance de fond à une contribution financière non remboursable au comité organisateur.

D'autoriser une dépense additionnelle permettant l'achat de biens meubles, dont ceux-ci serviront lors de la tenue de diverses activités municipales et ce, pour un montant maximal de 2 500\$.

ADOPTÉE

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1011-292

Résolution d'appui à la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau – projet de reconstruction de la salle de spectacle

CONSIDÉRANT QUE la salle de spectacle régionale Gilles-Carles a été détruite par un incendie et que la Vallée de la Gatineau a besoin de cet équipement indispensable à son offre culturelle et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE la députée de Gatineau, Stéphanie Vallée, le Ministère de la culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), la ville de Maniwaki et la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki (CCIM) appuient le projet ;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un projet de 9,250,000 \$ pour lequel une subvention du gouvernement du Québec de 7,914,600 \$ est actuellement disponible;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau (MCVG) a signifié son intention de déposer une somme de 500 000 \$ dans un compte conjoint avec le maître d'œuvre, la Ville de Maniwaki, pour le projet de reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE la MCVG s'engage à entreprendre diverses démarches et initiatives pour combler la différence de 835,400 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appui le projet de reconstruction de la salle de spectacle ainsi que la MCVG dans ses démarches auprès du milieu pour recueillir les sommes nécessaires pour compléter le budget de construction et qu'elle demande au gouvernement du Québec que le projet puisse se réaliser dans les plus brefs délais possibles.

ADOPTÉE

R1011-293

Entente avec la municipalité de Blue Sea pour la collecte des matières résiduelles à l'intersection des chemins Cousineau et Danis

CONSIDÉRANT QU'UN certain nombre de propriétaires d'immeubles sis sur les abords du lac Laverdure situés sur le territoire de la municipalité de Messines doivent emprunter le chemin Cousineau situé dans la municipalité de Blue-Sea pour accéder à leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE six (6) des immeubles habitent chacun un bâtiment principal utilisé de façon saisonnière et que les dits immeubles produisent chacun un certain volume de matières résiduelles et qu'en vertu du règlement de taxation adopté pour les années 2009 et 2010, ceux-ci sont assujettis à une taxe d'ordures;

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès, chemin Cousineau, est situé en dehors des circuits de collecte réguliers de la municipalité pour les matières résiduelles et que la municipalité de Messines s'est entendue avec la municipalité de Blue-Sea afin que celle-ci offre le service de collecte et de traitement des matières résiduelles aux six (6) immeubles visés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines s'était engagée à transférer à la municipalité de Blue-Sea le montant qu'elle collecte pour les taxes desdits immeubles en guise de compensation pour le service rendu ;

CONSIDÉRANT QU'aucun montant compensatoire n'a été versé pour les années 2009 et 2010 à ce jour par la municipalité de Messines.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement à la municipalité de Blue-Sea, pour service rendu en matières de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles des six (6) immeubles cités ci-dessus pour les années 2009 et 2010 au montant de 1 797.00\$ et ce, tel qui suit à savoir :

Année d'imposition 2009 : 6 x 139.50 = 837.00\$
Année d'imposition 2010 6 x 160.00 = 960.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-294

Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki – adhésion 2011

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'une carte de membre à titre d'organisme auprès de la Chambre de commerce et d'industries de Maniwaki pour l'année 2011, pour la somme de 75.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-295

Activité de remise d'un tableau commémoratif de la Marine Canadienne – budget provisoire

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget provisoire afin de subvenir à la dépense engagée lors de tenue de l'activité de remise d'un tableau commémoratif de la Marine Canadienne, le dimanche 7 novembre prochain, soit un montant de 800 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-296

Dossier DM-2010-11 Madame Louise Dionne, 67 chemin Tremblay – demande de dérogation mineure relative à la marge latérale de sa propriété

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Dionne, ci-après nommée la demanderesse, a déposé auprès de la municipalité de Messines une demande de dérogation mineure afin de régulariser une des marges latérales du bâtiment principal de son immeuble du 67, chemin Tremblay, dont celui-ci est dérogatoire à la norme établie en vertu du règlement de contrôle intérimaire 1983-07 en vigueur sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines lors de la construction du dit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité CCU ont été saisis par la demande de la demanderesse et que selon le plan de localisation portant le numéro G3583-3, tel que préparé par l'arpenteur- géomètre Ghislain Auclair, sous sa minute 5706, la marge latérale sud du bâtiment principal serait établie à 7,45 mètres et la marge latérale nord à 6,06 mètres.

CONSIDÉRANT Qu'en vertu du règlement de contrôle intérimaire 1983-07, en vigueur le 11 février 1984, selon l'article 6.6.5.1, la marge latérale applicable pour le dit bâtiment est comme suit : « Pour tout bâtiment de deux étages et moins, le total des marges latérales doit être d'un minimum de 15 mètres mais en aucun cas une des marges latérales ne pourraient être inférieure à 6 mètres » ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'examen du dossier technique et après discussion les membres du comité CCU ont convenu de recommander ce qui suit au conseil municipal :

Le comité CCU recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure à la demanderesse et de reconnaître les marges latérales du bâtiment principal sis sur l'immeuble du 67, chemin Tremblay telles qu'elles apparaissent sur le certificat de localisation de l'arpenteur- géomètre Ghislain Auclair de Maniwaki, sous sa minute 5706.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accorde à madame Louise Ethier, propriétaire du 67, chemin Tremblay, une dérogation mineure pour son immeuble du 67, chemin Tremblay et par conséquent, reconnait les marges latérales du bâtiment principal tel qu'elles apparaissent sur le certificat de localisation de l'arpenteur- géomètre Ghislain Auclair de Maniwaki, sous sa minute 5706.

ADOPTÉE

R1011-297

Patinoire du CMC – autorisation d'engager une dépense

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser des travaux de réparation des bandes de la patinoire du CMC et ce afin de solidifier celles-ci et de les rendre plus sécuritaires pour la prochaine période hivernale.

Par conséquent, il est de plus résolu d'autoriser une dépense pour un montant maximum de 600\$ pour pourvoir à la dépense d'achat de matériaux de construction reliés aux dits travaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-298

Projet de réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue-Sea - autorisation d'engager une dépense

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet mentionné en titre, projet financé en grande partie par une subvention volet II, 2007-2008, le comité de communication, des loisirs, de la culture et de la bibliothèque recommande au conseil municipal d'autoriser la dépense permettant la modification de l'aire d'approche de la rampe de mise à l'eau en y construisant une dalle de béton d'une dimension de 5m de largeur par 5m de profondeur, ainsi que l'installation de deux poteaux d'acier et de manchons de poteau.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyée par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil accepte la recommandation du comité de communication, des loisirs, de la culture et de la bibliothèque et par conséquent autorise une dépense pour un montant maximal de 3 000\$ incluant les taxes applicables et ce, afin de pourvoir aux coûts d'achats des matériaux et de l'embauche d'un ouvrier pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-299

Bibliothécaire – Autorisation d'engager une dépense pour l'achat de livres

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la bibliothécaire, Claire Lacroix, d'engager une dépense pour l'achat de livres neufs chez le fournisseur « la librairie Renaud-Bray » de Montréal, Québec, pour la somme de 715\$, en plus des taxes applicables (montant représentant la 3^{ème} et dernière tranche du budget de la bibliothèque municipale pour l'achat de livres neufs pour l'année 2010).

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-300

Autorisation d'un budget provisoire pour l'achat de décorations de Noël

Sur une proposition de Charles Rondeau
Appuyée par Paul Gorley
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la conseillère madame Francine Jolivette d'engager une dépense pour l'achat de décorations de Noël pour le CMC et ce, pour une somme maximum de 500\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1011-301

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Charles Rondeau
Appuyée par Paul Gorley
Il est résolu à l'unanimité
De lever l'assemblée régulière à 19h50.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire trésorier